

## Les betteraviers tapent du poing sur la table

09/08/2018 | Terre-net Média

**La Confédération générale des planteurs de betterave (CGB) a demandé publiquement mercredi au premier groupe coopératif sucrier français, Tereos, de mettre en place une « gouvernance » associant « tous les betteraviers », après la menace d'exclusion inédite dont font l'objet certains coopérateurs contestant la gestion du groupe.**

**A** lors que trois **coopérateurs de Tereos** (marque Beghin Say), qui s'affiche comme le deuxième groupe sucrier mondial, sont convoqués jeudi devant le conseil de surveillance « en vue d'une exclusion », la CGB qui représente les 26 000 **planteurs de betteraves français**, indique qu'elle « n'acceptera pas que la pluralité des opinions au sein de tous les groupes sucriers soit mise à mal par des menaces d'exclusion ». « Ce n'est pas ainsi qu'on règle les problèmes au sein d'une coopérative, on peut être exclu parce qu'on n'a pas respecté son contrat, mais pas parce qu'on a une opinion divergente », déclare à l'AFP le président de la CGB, Eric Lainé. « La diversité des opinions dans toutes les structures agricoles doit être entendue et respectée », explique le communiqué de la CGB.

Les betteraviers souhaitent que le « blocage » actuel au sein de la direction de Tereos soit « dépassé » afin que les instances représentatives élues « puissent assurer sereinement leur rôle décisionnaire ».

Jeudi, trois élus frondeurs du conseil de surveillance de Tereos sont convoqués devant le conseil de surveillance du groupe, composé de 15 membres tous agriculteurs, en vue de leur exclusion. « Cela ne s'est jamais vu au sein d'une coopérative », souligne à l'AFP l'un des trois mis en cause, Gilles Bollé, exploitant dans l'Oise et fondateur de la sucrerie de Chevrère, qui avait été fusionnée dans Tereos au moment de la constitution du groupe en 2004.

### 70 démissions en bloc

« Nous contestons depuis plus de 18 mois **la stratégie financière de Tereos**, nous demandons des chiffres pour expliquer les déficits et on ne nous répond jamais », explique Gilles Bollé.

Depuis plusieurs mois, Tereos, qui était une union de coopératives devenue le printemps dernier une coopérative unique, subit une profonde crise larvée au sein de sa gouvernance, avec des résultats en perte sur l'exercice 2017-18 sur fonds de surproduction et de levée des quotas sucriers.

Fin juillet, 70 élus (sur 172) représentant 7 500 des 12 000 coopérateurs et cinq usines sucrières du Nord, ont démissionné en bloc en dénonçant une « gouvernance défailante » de la coopérative. Ils demandent plus de transparence sur la gestion, et mettent en cause une absence de résultat de la diversification internationale du groupe.

Au sein de Tereos, le président du conseil de surveillance, **François Leroux**, assume la **procédure d'exclusion**. Après plusieurs semaines de silence, il a donné une interview à la France Agricole mardi, renvoyant les contestataires dans les cordes.

### Dénigrement ou dilution ?

« Je regrette profondément la démission des élus au sein des cinq sucreries, mais les adhérents des régions concernées continuent à être représentés. Je suis le représentant des 12 000 agriculteurs qui constituent Tereos, tout comme les autres membres du conseil de surveillance », assure-t-il, en estimant que le groupe est « victime d'une campagne de dénigrement ». « Pour que cela cesse, le conseil de surveillance qui s'est réuni à trois reprises depuis début juillet, a pris la décision de lancer une procédure qui pourrait aboutir à l'exclusion de trois coopérateurs », dit-il.

Il a aussi annoncé la tenue de nouvelles élections en juin 2019. Il explique la perte nette enregistrée cette année par une redistribution aux agriculteurs : « si nous avons terminé l'exercice avec un résultat net négatif de 18 millions d'euros, c'est parce que nous avons redistribué 42 millions d'euros aux agriculteurs ».

Tout se passe, selon Gilles Bollé, comme si les actionnaires historiques de Tereos, maintenant que le groupe a un statut de coopérative unique, évinçaient leurs actionnaires minoritaires, sans répondre à leurs questions sur la « gouvernance défailante » du groupe. « Les trois personnes qui risquent l'exclusion, nous ne faisons pas partie des coopératives historiques qui ont constitué Tereos en 2002 (trois sucreries de l'Aisne et une sucrerie du Loiret, NDR), nous sommes des coopératives qui représentons des planteurs arrivés lors du rachat par Tereos de la société privée Beghin Say en 2004 », explique-t-il. « Tereos nous avait dit en 2015 qu'il allait réduire sa dette de moitié, or celle-ci a continué d'augmenter, on ne nous présente jamais les résultats des filiales en net, et le groupe est en grande difficulté avec des erreurs de gestion manifestes », a-t-il ajouté. « Nous avons dû étudier les comptes déposés au greffe du Tribunal pour constater que le coût du siège augmentait en moyenne de 15 % par an depuis 2012 », ajoute un communiqué d'élus frondeurs, qui dit vouloir comprendre pourquoi le groupe est devenu en cinq ans « le dernier de la classe en Europe » pour ses résultats et dividendes.